

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

Le Président de la République a annoncé, lors de son allocution du 31 mars, la **fermeture des écoles à partir du 6 avril inclus** et le déplacement des **congés de printemps du 10 avril au 25 avril** inclus pour les raisons sanitaires que nous connaissons. Ces mesures s'imposent aujourd'hui pour éviter la propagation du virus COVID-19 au sein de la communauté éducative de l'école.

Soucieux de garantir la **continuité pédagogique pour les journées des 6, 8 et 9 avril**, l'école a mis en place une organisation en distanciel qui permettra à votre enfant de poursuivre ses apprentissages. Ces dispositions vous ont été transmises par l'enseignant par les moyens de communications habituels au sein de l'école. L'enseignement sera proposé par des enseignants de l'enfant de votre école sur les horaires scolaires habituels

Sur ces mêmes journées, une école par secteur sera ouverte **pour les enfants dont les parents font partie des personnels des métiers éligibles à cet accueil en raison de leur mobilisation dans le cadre de la gestion de crise**. Il s'agira des écoles :

- **Ecole élémentaire J.J. ROUSSEAU 2** - Square de Cherbourg **01 49 71 42 36**
(regroupement des écoles élémentaires A. Dumas, A. France, J. J Rousseau 1)
- **Ecole Maternelle J. J. ROUSSEAU** - Square de Cherbourg **01 49 71 99 92**
(regroupement des écoles maternelles A. Dumas, A. France, Gros Buisson)
- **Ecole élémentaire LACEPEDE 1** - 5 rue de la Chevrette **01 49 71 99 80**
(regroupement des écoles élémentaires G. Martin, V. Hugo 1 et 2, Econdeaux et Lacépède 2)
- **Ecole maternelle LACEPEDE** - 3 rue de la Chevrette **01 49 71 99 71**
(Regroupement des écoles maternelles J. Renoir, V. Hugo, V. Schoelcher, Econdeaux et La Venelle)
- **Ecole élémentaire J. JAURES 1** - 9 rue de la Justice **01 49 71 89 29**
(Regroupement des écoles élémentaires R. Rolland, L. Pasteur 1 et 2, J. Jaurès 2)
- **Ecole maternelle J. JAURES SUD** - 7 rue de la Justice **01 49 71 99 73**
(regroupement des écoles maternelles R. Rolland, M. Jobert, L. Pasteur, J. Jaurès Nord)

Les élèves, **dont les parents font partie des personnels des métiers éligibles**, seront accueillis sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant ne pas avoir d'autres moyens de garde, d'un justificatif professionnel, d'une attestation de test négatif pour tout enfant sortant de l'isolement.

Pour les jours d'école soit le 6 - 8 et 9 avril, accueil préscolaire de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h00 et pas d'études dirigées.

Pas de centres de loisirs le mercredi 7 avril ni pendant les congés scolaires du 10 au 25 avril 2021.

Ensemble continuons de nous protéger.